



## # Concours de pêche pour les jeunes

La municipalité et la commission enfance-jeunesse organisent un concours de pêche à l'étang, **samedi 04 juin** de 09h à 11h. Il est réservé aux jeunes de Foucherans âgés de 8 à 18 ans. Inscription gratuite à 8h30 à l'étang. Annulation en cas de pluie. Apporter son matériel.

Repas tiré du sac à l'issue du concours (un barbecue sera mis à disposition) et verre de l'amitié offert par la municipalité. Pour tous renseignements : [jeunesfoucherans@gmail.com](mailto:jeunesfoucherans@gmail.com)

## # Bourse à projet jeunes

Le dispositif « bourse à projet » souhaité par la municipalité a pour objectif d'accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs projets, par le biais d'une aide financière et/ou méthodologique.

**Vous souhaitez convertir une bonne idée en belle aventure**, votre projet s'inscrit dans une thématique culturelle, sportive, humanitaire, citoyenne, solidaire ou environnementale, alors contactez la commission enfance jeunesse ([jeunesfoucherans@gmail.com](mailto:jeunesfoucherans@gmail.com)). La commission choisit un dossier présenté chaque année.

## # La municipalité offre la carte avantage jeune

100 cartes ont été offertes en 2015 aux jeunes de notre commune. L'opération est renouvelée cette année. Cette carte procure de nombreux avantages ([www.jeunes-fc.com](http://www.jeunes-fc.com)).

- **qui ?** : Les jeunes âgés de **11 à 25 ans** domiciliés à Foucherans.
- **où s'inscrire ?** : Dépôt du coupon, pour **vendredi 30 juin** au plus tard, dans l'urne située dans le hall de la Mairie aux horaires d'ouverture (09h00-11h00/ 15h00-18h00, sauf mardi matin et jeudi après-midi). Des coupons seront aussi disponibles au secrétariat et sur le site internet.
- **comment obtenir la carte ?** : Par tirage au sort des coupons (dans la limite de 100 cartes) et remise lors d'un moment convivial et d'échanges avec les élus et la commission enfance-jeunesse lors du forum des associations. Les modalités seront communiquées ultérieurement par Email aux inscrits.

✂ Coupon à déposer pour le 30 juin, au plus tard, dans l'urne située à la Mairie

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance :    /    /

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone :    /    /    /    /    Email : \_\_\_\_\_ @

Je suis :    Collégien(ne)     Lycéen(ne)     Etudiant(e)

J'ai déjà été en possession de la carte :    Oui     Non

## **# Inscriptions à l'accueil de loisirs «Les colimarands»**

L'accueil sera ouvert du **lundi 06 au vendredi 29 juillet**, puis du **mardi 16 au mardi 30 août**. Il sera fermé vendredi 15 juillet et mercredi 31 août. L'inscription pour au moins 2 journées ou 4 demi-journées est demandée. Les inscriptions seront prises dès **lundi 06 juin**. 2 séjours seront organisés, l'un au Puy du Fou du 26 au 31 juillet, l'autre au safari de Peaugres du 23 au 25 août. Pour la semaine de la rentrée, les inscriptions périscolaires seront prises avant **jeudi 25 août** au plus tard.

## **# Forum des associations**

Venez nombreux rencontrer les associations du village, **samedi 10 septembre** de 14h à 18h à la salle des fêtes lors du deuxième forum organisé par la municipalité. Ce sera l'occasion de découvrir de nouvelles activités et d'échanger avec les bénévoles du tissu associatif local.

## **# Les diplômés de l'année récompensés**

Vous avez obtenu un CAP, BEP, BAC ou BAC+2 en 2016, faites-vous connaître en complétant le document disponible soit sur [www.foucherans39.com](http://www.foucherans39.com) (lien diplômés), soit à la Mairie. Le retourner à la Mairie pour **vendredi 31 juillet** au plus tard (dépôt au secrétariat ou par Email : [mairie.foucherans39@wanadoo.fr](mailto:mairie.foucherans39@wanadoo.fr)). La commission enfance-jeunesse reprendra contact avec vous.

## **# Recensement citoyen obligatoire à partir de 16 ans**

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'attestation de participation à la JDC est nécessaire pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...).

La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), de cliquer sur « papiers–citoyenneté » puis sur « recensement, JDC et service national ». Plus d'information sur [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc) et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur vos smartphones.